

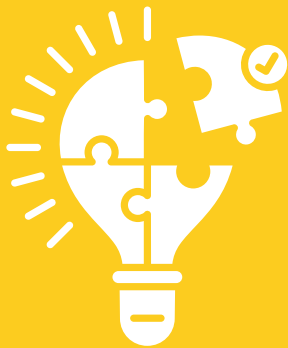
FONCTIONNAIRE  
CORPORATE  
AVRIL 2024

#LA CFE-CGC VOUS INFORME

POUR ESTIMEZ VOUS-MEME  
VOTRE NBI :

FORMULE DE CALCUL NBI :  $DTC \times MPA \times TAUX$

- **DTC** : durée totale de cotisation en trimestres ;
- **MPA** : Moyenne des points acquis annuellement ;
- **TAUX de rémunération trimestriel de pension** déterminé selon l'année de naissance et correspond à la valeur trimestrielle prévue l'année de l'ouverture des droits à pension (la nouvelle loi sur les retraites augmente le nombre d'années nécessaires pour bénéficier d'une retraite à temps plein (75% / 168 trimestres) ;
- **Durée totale de cotisation** : totalité des trimestres pendant lesquels le cadre était sous statut de fonction avec un indice ES > indice grade ;
- **Moyenne des points acquis annuellement** : moyenne annuelle de la différence entre l'indice majoré du statut de fonction et l'indice majoré du grade.



Pour vous renseigner ou poser  
une question auprès des services  
compétents sur vos droits retraite  
et sur le calcul de votre NBI :

<https://www.i-retraite.rh.laposte.fr>

Rubrique : « laisser votre question »

Textes de référence :

Décret 93-707 du 27 mars 1993.



#POUR PLUS D'INFORMATIONS  
CONTACTEZ VOTRE REPRÉSENTANT  
CFE-CGC GROUPE LA POSTE



100% À VOS CÔTÉS  
VOTEZ CFE-CGC

CFE-CGC GROUPE LA POSTE - 90 RUE LA FAYETTE - 75009 PARIS  
01 48 24 77 32 - cgclaposte@gmail.com

CFE  
CGC  
Groupe La Poste